



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du jeudi 6 juillet 2017  
à 14 H 30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental pairie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 6 juillet 2017  
à 14h30 à LA ROCHE BERNARD**

**8. RESSOURCES**

**Transfert de parcelles à titre gratuit – marais de Saint-Nicolas-de-Redon**

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine est propriétaire de terrains dans les marais de Saint-Nicolas-de-Redon. Ces derniers sont situés en bordure de Vilaine et constituent des parcelles à fort potentiel écologique.

Le département de Loire-Atlantique met en place une politique active de préservation des milieux naturels, qui passe notamment par l'acquisition foncière d'espaces naturels emblématiques. Les marais de Vilaine, espace de transition entre la Vilaine et le canal de Nantes à Brest, représentent un enjeu de préservation majeur, doté de richesses faunistiques et floristiques qui pourraient être mises en valeur localement aux portes de la ville de Redon.

L'IAV a échangé avec les services du département de Loire-Atlantique et a évoqué la possibilité de transférer à titre gratuit au profit du département des parcelles situées dans le secteur des marais de Saint-Nicolas-de-Redon (voir plan ci-joint).

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- ZA N<sup>os</sup> 84, 18, 91, 2, 79, 78, 82 et 42
- ZC0096
- ZB N<sup>os</sup> 118 et 92

représentant une superficie totale d'environ 32 ha.

La vente pourrait être régularisée par acte administratif aux frais du Département.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- **accepte de transférer à titre gratuit les parcelles ci-dessus désignées**
- **laisse la charge des éventuels frais d'actes administratifs au Département de la Loire Atlantique**

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente**

**Solène MICHENOT**